

1  
Du 28 mars 1543 signification faite aux sieurs Jean Levante  
et Michel Lecomte demandeurs obtenu par le chapitre de  
Saint Maubert afin de restitution des dixmes sur un procès au  
dedans de la grande dixme de Enzyes n° 20 sur deux cette signification  
que les dits sieurs Lecomte et Lecomte demandeurs au presbiterie  
de Ledouvenec

17

Du 28 avril 1543  
procès est conduit  
les dixmes qui il a été  
et ledit chapitre maintenu et gardé en son droit et possession de  
lever la dixme au dedans de la dixme

Nichelle      et le J. Jean Levante  
le chapitre de St Maubert  
un de la dixme de Enzyes

18

Du 3 May 1544 arrêt de la cour portant maintenance par  
le chapitre de St Maubert contre le sieur Thomas Baillon des  
dixmes d'un pré de terre près d'Enzyes de la paroisse des  
paroisse de Enzyes appelé le pré de d'Enzyes d'Enzyes  
de Enzyes

19

Du 3 Mars 1544 Sentence de Roques du palais d'entre le chapitre  
de Saint Maubert et le sieur Thomas Baillon à défaut de lui et  
de son de la cure de Enzyes par lequel le d. chapitre est  
maintenu et gardé en son droit et possession de lever  
la dixme sur ses pré de terre de deux septies comme le  
pré de Longard et autre sur le d'Enzyes de Enzyes et le  
dit sieur Baillon assigné et restitué les dixmes qui il y aient  
fait lever

20

Du 4 juillet 1544 signification de la sentence d'obtenir par  
le chapitre de St Maubert le 28 Mars 1543 contre le sieur Nichelle  
de la paroisse de la paroisse de Enzyes